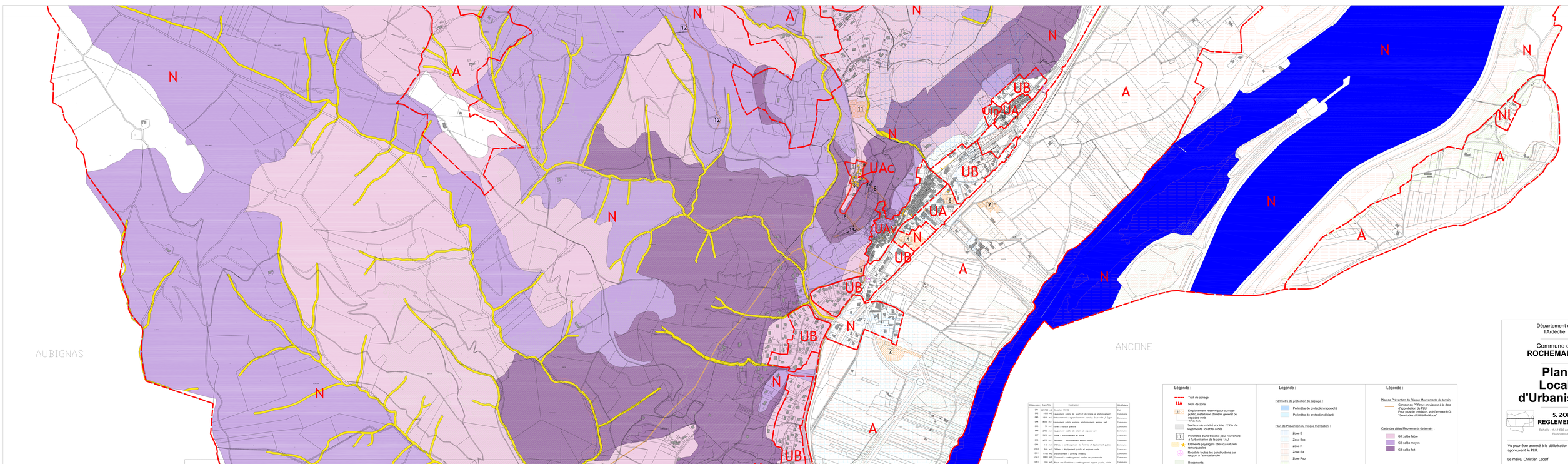

Désignation	Superficie	Destination	Bénéficiaire
EP1	216700 m2	Réservoir, REXO	Eiph
EP2	9500 m2	Equipement public de sport et de loisirs et aménagement	Commune
EP3	1500 m2	Environnement : agrandissement parking Sous-mile / Eglise	Commune
EP4	8000 m2	Equipement public scolaire, aménagement, espace vert	Commune
EP5	50 m2	Sente + espace piétons	Commune
EP6	2700 m2	Equipement public de loisirs et espace vert	Commune
EP7	3000 m2	Sente + aménagement et verte	Commune
EP8	4200 m2	Remparts : aménagement espace public	Commune
EP9	140 m2	Ordinaire : + aménagement de l'entrée et équipement public	Commune
EP10	500 m2	Ordinaire : équipement public et espaces verts	Commune
EP11	4100 m2	Environnement : parking cimetière	Commune
EP12	9800 m2	Paravent : + aménagement carrière de promenade	Commune
EP13	200 m2	Place des Fontaines : + aménagement espace public, sente	Commune
EP14	710 m2	Sente + aménagement de 5 refuges	Commune

Légende :

- Tracé de zonage
- UA — Nom de zone
- 2 — Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espaces verts
- Secteur de mixité sociale ≥25% de logements locatifs aidés
- 1 — Périmètre d'une tranche pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone 1AU
- Eléments paysagers bâtis ou naturels remarquables
- Recul de toutes les constructions par rapport à l'axe de la voie
- Boisements

Légende :

Périmètre de protection de captage :

- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

Plan de Prévention du Risque Inondation :

- Zone B
- Zone Bcb
- Zone R
- Zone Ra
- Zone Rap
- Zone V

Légende :

Plan de Prévention du Risque Mouvements de terrain :

- Contour du PPRmvt en vigueur à la date d'approbation du PLU.
  Pour plus de précision, voir l'annexe 6-D : "Servitudes d'Utilité Publique"

Carte des aléas Mouvements de terrain :

- G1 : aléa faible
- G2 : aléa moyen
- G3 : aléa fort

Département de l'Ardèche

Commune de
ROCHEMAURE

Plan Local d'Urbanisme

5. ZONAGE REGLEMENTAIRE 2/4

Echelle : 1 / 2 500 ème
Planche Centre

Vu pour être annexé à la délibération du 12 juillet 2018 approuvant le PLU.

Le maire, Christian Lecerf